

SUD CREUSE ■ La sous-préfète d'Aubusson cherche des solutions pour apaiser les tensions dans les bois

Le Far-West s'invite au pays du douglas

La table ronde qui s'est tenue vendredi matin, à l'initiative de la sous-préfète d'Aubusson, Florence Tessiot, a évoqué les pratiques indécrites d'une minorité de professionnels du bois, qui mettent certains élus ruraux à cran.

Julien Rapegno
julien.rapegno@centrifrance.com

Ya-t-il des flibustiers des bois sur le plateau de Millevaches ? Le représentant de l'interprofession Boislim, Gaël Lamoury, ne se cache pas derrière son petit doigt : « 80 % des volumes de bois sont mobilisés en Limousin par des grandes entreprises qui respectent les règles. Les 20 % restant sont des petits chantiers avec des petites entreprises, dont certaines n'assument pas les dégâts. Ce qui est inadmissible ».

« C'est le contribuable qui paye les dégâts »

Jean-Luc Léger, maire de Saint-Marc-à-Loubaud et vice-président du PNR de Millevaches, évoque même une « logique de pillage dont il faut sortir. Nous avons des problèmes avec une minorité d'exploitants [...] Le bois n'est pas valorisé sur place et c'est le contribuable qui paye les dégâts sur la voirie. »

La valeur faible du bois sorti (hors douglas) des forêts limou-



EXPLOITATION FORESTIÈRE. La plupart des chantiers sont réalisés dans les règles. ARCHIVE DOMINIQUE PARAT

sines ne pousse pas à la délicatesse : « On est face à des professionnels sous pression, pressés, avec des marges serrées », compatit Florence Tessiot, qui pense qu'il faut « agir sur toute la filière, de la parcelle à l'entreprise. La création de valeur ajoutée peut générer d'autres pratiques ».

En recevant une vingtaine de maires de communes forestières du sud Creuse, la sous-préfète d'Aubusson a pu constater que les tensions ne sont pas circonscrites à Saint-Martin-Château.

Cette commune a tenté une « innovation » administrative pour réguler les relations avec

les forestiers, au risque de les braquer. Le maire, Nicolas Derieux, assume l'actuel blocage qui voit le négoce forestier prendre le large : « cette réunion est un début de réponse, mais nous avons besoin de solutions concrètes ». La commune de Saint-Martin-Château se réserve encore la possibilité de faire appel de la décision du tribunal administratif qui avait invalidé un arrêté municipal exigeant une caution.

À Saint-Moreil, Joseph Lehericy, a lui aussi « pris sur le fait des chauffeurs qui coupent à 7 heures du matin par nos rou-

tes communales qui sont limitées à 18 tonnes. » Ce maire préfère les rapports d'homme à homme aux demandes remplies sur internet façon Transbois (*) : « C'est celui qui coupe qui est responsable. Il faut faire respecter l'autorité du maire. Ceux qui ne respectent pas, on les chope et j'arrête le chantier ». Bref, si c'est le Far-West, Joseph Lehericy veut bien jouer les shérifs.

À Saint-Junien-la-Bregère, on préfère « le dialogue, même si l'initiative de Saint-Martin-Château joue un rôle d'aiguillon », reconnaît le maire Alain Calomine. Comme une autre commune du secteur, Saint-Par-

doux-Morterolles, Saint-Junien-la-Bregère est propriétaire de plusieurs centaines d'hectares de bois. Ces élus parlent la même langue que les forestiers. Laure Ferrier, déléguée des communes forestières du Limousin, estime qu'il « faut un élu référent qui suit les chantiers ».

La Com-com de Bourgneuf a des outils

Alain Calomine est également vice-président de la Communauté de communes Bourgneuf-Royère : « Nous avons adopté le mode opératoire pour l'exploitation des bois du pays de Guéret et nous avons un animateur pour suivre les chantiers ». Florence Tessiot voit « plusieurs niveaux de problèmes routiers, du chemin rural à la route départementale. Ce qui est incontestable, c'est que celui qui dégrade doit payer. Ensuite, il y a l'usure normale des routes. Comment la prendre en charge ? ».

Sur la question du financement des travaux de voirie, Laure Ferrier suggère une forme de péréquation de « la contribution économique territoriale au profit des communes où se déroule l'exploitation ». Une deuxième table ronde sera réservée aux professionnels et c'est le préfet de la Creuse qui arbitrera le troisième round, qui réunira les professionnels du bois et les élus. ■

(*) Lancé en Corrèze, et étendu à la Creuse, le dispositif Transbois vise à réguler le transport de bois rond et s'appuie sur un portail internet.